

voisine de la normale dans la Chaouïa et la région de Rabat ; de 2 à 3 fois supérieure aux normales dans le Rharb, les régions de Meknès, Fès et dans le Tadla-Zaïan.

Influence agricole. — Vendange retardée, commencée vers le 7 septembre. Maturité irrégulière — quelques raisins desséchés sur pieds, par suite des chaleurs anormales et de la faible réserve d'humidité du sol ; en certaine situation, on prévoit une légère diminution du

dégré alcoolique et des rendements ont été également affectés.

Les premières pluies d'automne se sont produites d'une façon à peu près générale sur tout le Maroc, et vont permettre de continuer plus activement les travaux préparatoires de la nouvelle campagne agricole.

G. ROUX

P. SCHINDLER.

STATISTIQUE MÉTÉOROLOGIQUE.

STATIONS	TEMPÉRATURES						PRÉCIPITATIONS						Nombre de jours de brume ou de brouil.		
	Moyenne des maxima			Moyenne des minima			JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		Juil.	Août	Sept.
	Juil.	Août	Sept.	Juil.	Août	Sept.	Nb. de jours	Haut. m/m	Nb. de jours	Haut. m/m	Nb. de jours	Haut. m/m			
Tanger	25.8	25.2	23.4	18.9	19.0	18.2	0	0.0	0	0.0	2	30.8	3	3	6
Souk-el-Arba-du-Rharb..	36.2	34.2	34.8	12.0	12.3	10.6	0	0.0	0	0.0	1	32.5	0	0	1
Rabat (Aviation).....	28.2	27.4	27.0	18.3	18.8	17.6	0	0.0	1	0.4	4	14.6	9	7	5
Casablanca (Aviation)...	27.4	27.0	27.2	18.8	19.0	17.7	0	0.0	0	0.0	2	Traces	3	2	7
Mazagan (l'Adir).....	27.3	27.8	27.2	19.1	18.9	18.7	0	0.0	0	0.0	0	0.0	3	3	6
Berrechid	32.6	30.7	31.1	18.1	18.4	16.9	0	0.0	0	0.0	1	4.4	0	5	6
Settat	33.9	32.2	32.8	16.4	16.0	15.5	0	0.0	0	0.0	1	3.6	0	0	2
Sidi-Bennour	35.2	33.5	35.5	18.2	18.1	16.9	1	1.7	0	0.0	0	0.0	0	0	9
Safi	29.3	27.2	29.3	18.5	18.4	17.4	0	0.0	0	0.0	1	0.4	0	1	3
Mogador	22.4	21.3	20.8	15.8	15.6	15.4	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	2	3
Agadir (Aviation).....	26.4	27.2	26.8	18.4	17.7	18.7	0	0.0	0	0.0	0	0.0	2	2	2
Marrakech (Aviation)....	40.1	36.1	37.8	19.7	18.3	18.6	1	25.6	0	0.0	4	9.3	0	8	1
Oued-Zem	39.3	35.6	34.9	20.1	18.2	18.3	2	21.0	0	0.0	6	16.3	0	0	0
Azrou	33.3	30.5	29.3	19.7	16.5	16.0	3	26.7	3	5.0	3	16.3	0	1	0
Meknès (Jardin d'essais).	37.1	34.5	33.1	16.1	15.7	14.0	0	0.0	2	4.0	6	31.3	4	2	1
Fès (Insp. agriculture).	37.4	34.5	33.7	18.4	17.7	15.7	3	3.1	1	0.3	4	24.5	4	0	5
Taza (Aviation).....	39.0	34.8	»	20.0	18.9	»	1	0.6	4	8.3	0	0.0	0	0	»
Berkane	32.9	31.5	31.2	18.9	19.0	16.9	1	4.0	1	3.0	3	30.3	0	10	13

2. — PRODUCTION MINIÈRE.

LA SITUATION DES MINES MAROCAINES

(Rapport de l'Union syndicale des mines marocaines, assemblée générale du 18 juin 1935.)

La persistance de la crise économique mondiale au cours de l'exercice dont nous avons à vous rendre compte, a condamné une année de plus à l'inactivité presque totale d'importantes branches de l'industrie minière marocaine.

Ni l'accroissement de la production de phosphate, d'anthracite, de molybdène et de cobalt, ni les perspectives plus favorables de la prospection pétrolière, quelque satisfaction que ces événements vous causent, ne peuvent vous faire oublier la détresse des exploitations de plomb, de zinc et de manganèse.

Plomb et zinc

Aucune mine de plomb et de zinc n'a été exploitée en 1934, et les 185 tonnes de minerais de plomb, de même que les 11 tonnes de minerais mixtes, qui figurent dans les statistiques du Protectorat, proviennent uniquement de travaux de recherches.

Il ne pouvait être question, en effet, pour les mines marocaines non protégées, de reprendre l'extraction alors que les cours des métaux ne cessaient de s'avilir.

Les cours du plomb qui s'établissaient en décembre 1933 à £ 7,16 s. (or) sont tombés, à la fin de l'année 1934, à £ 6,6 s. (or). La chute des prix du zinc a été encore plus accentuée. Alors que ce métal valait £ 10,1 s. (or) au mois de décembre 1933, il ne cotait plus que £ 7,3 s. (or) en décembre de l'année dernière.

Cette baisse s'est heureusement arrêtée en février 1935, et ces mois derniers ont permis d'enregistrer une certaine hausse, qui n'a d'ailleurs pas intégralement persisté.

Les cours moyens en 1934 — £ 6,16 s. (or) pour le plomb et £ 8,10 s. (or) pour le zinc — restent très inférieurs à ceux de l'année 1929, qui s'élevaient respectivement à £ 23 (or) et £ 25 (or). Ils sont de même très éloignés de ceux enregistrés avant-guerre : en 1913, les prix du plomb cotaient £ 18 (or) et ceux de zinc £ 23 or.

Projet d'aide aux mines de plomb. — L'interminable hésitation du Gouvernement à prendre les mesures de protection indispensables vient heureusement de prendre fin.

Trois décrets, en date du 24 mai 1935, ont contingenté l'importation du plomb et du zinc, et ont frappé d'une taxe de 8 francs par quintal métrique pour le plomb et de 10 francs par quintal métrique pour le zinc, les autorisations individuelles nécessaires à l'importation de ces métaux. En même temps, un projet de loi a été déposé, le 28 mai 1935, visant à instituer des primes à la production en faveur des mines de plomb et de zinc dans la limite d'un crédit annuel de 10 millions. Il reste à souhaiter que le Parlement adopte, sans de nouveaux retards, le projet qui lui est soumis.

Vous pouvez donc maintenant entrevoir le jour où la production minière nationale du plomb et du zinc sera défendue contre la concurrence étrangère. La satisfaction que cette perspective vous cause serait plus complète si le Gouvernement s'était inspiré de plus près du vœu émis par la Conférence économique impériale.

Cette dernière avait demandé que l'industrie minière du plomb et du zinc fût protégée par un relèvement des droits de douane qui eût représenté environ le triple

des taxes qui viennent d'être instituées ; il aurait permis à l'industrie de la fonderie, plus largement protégée, de secourir l'industrie minière d'une manière plus efficace que ne pourra le faire l'État avec le faible crédit dont il va disposer.

L'institution, sans doute prochaine, des primes à la production de minerai sera, d'autre part, utilement complétée par les deux *accords syndicaux* qui viennent d'être conclus il y a quelques jours, entre la Chambre syndicale des fondeurs de plomb et les producteurs de zinc, d'autre part.

Ces accords, en même temps qu'ils apporteront quel- que supplément aux primes allouées par l'État, assureront l'écoulement en France de la production minière métropolitaine et coloniale.

L'ensemble de ces dispositions vont, nous l'espérons, permettre à votre industrie de renaître. Cette résurrection ne dépend plus que de la diligence du Parlement à voter les propositions du Gouvernement.

Contingement des minerais de plomb. — Vous réclamez, depuis plusieurs années, que la quantité de minerai de plomb à admettre en franchise de droits sur le territoire français fût fixée à un chiffre plus en rapport avec la capacité normale de production des mines marocaines.

Après de multiples démarches, vous avez eu satisfaction. Un décret du 31 mai 1934 a *exonéré de droits*, jusqu'à concurrence de 10.000 tonnes, l'introduction en France de minerais de plomb pendant la période du 1^{er} juin 1934 au 31 mai 1935.

Vous avez sollicité un contingent de même importance pour la période 1935-1936.

Manganèse

La production de minerai de manganèse s'est élevée pendant l'année 1934 à 7.300 tonnes, comprenant 4.000 tonnes de manganèse métallurgique et 3.300 tonnes de bi-oxyde de manganèse. Elle est nettement supérieure à celle de 1933, qui n'atteignait que 4.800 tonnes; mais reste très inférieure aux possibilités du Maroc.

Cette production provient d'un seul gisement situé dans le Maroc oriental, et qui a été exploité régulièrement pendant toute l'année. Si le manganèse marocain était *protégé* contre la concurrence de l'U.R.S.S., des Indes et de la Gold Coast, ce gisement fournirait certainement une production bien plus considérable. De plus, on pourrait mettre en valeur, au sud du Grand-Atlas, des gisements qui contribueraient, d'une manière très appréciable, au ravitaillement de la métropole.

Sans apporter une aide directe aux mines de manganèse, il est possible, par certaines mesures, de favoriser l'exportation du minerai marocain. Il conviendrait, notamment, de *ne pas astreindre au monopole de pavillon* les minerais marocains expédiés par le port de Nemours.

Puisque les produits marocains ne bénéficient pas à leur entrée dans la métropole des mêmes avantages que ceux originaires de l'Algérie, il n'est pas logique de les assujettir aux mêmes obligations, uniquement parce qu'ils sont embarqués dans un port algérien.

Au surplus, le choix du port algérien de Nemours comme débouché du Maroc oriental ne doit pas entraîner pour l'industrie de cette région des conséquences que n'aurait pas eu la création du port marocain de Saïdia. La commission de l'outillage de la Confédération coloniale, saisie de cette question, a admis ce point de vue et a demandé que les produits d'origine marocaine transitant par Nemours ne fussent pas soumis au monopole du pavillon.

Cette même commission s'est occupée de faciliter les expéditions du minerai de manganèse de l'Atlas. A la demande du directeur général des travaux publics du Maroc, elle a inscrit une *somme de 80 millions* au programme de la première tranche des travaux bénéficiant de l'aide du « fonds national pour l'outillage public de la France d'outre-mer ».

Ce fonds, dont la création proposée par la commission de l'outillage a été acceptée par la conférence, aurait pour objet de financer les travaux, de nature impériale, intéressant les colonies et pays de protectorat. A cet effet,

il viendrait en aide aux collectivités qui emprunteraient pour développer leur outillage public, surtout en participant aux charges d'intérêts.

Molybdène

L'exploitation du gisement de molybdène a continué dans de bonnes conditions, et la production de 1934, qui s'établit à 163 tonnes, dépasse d'un tiers celle de l'année précédente.

La concurrence du molybdène américain n'a pas diminué d'intensité, et les marchés, aussi bien français qu'étrangers, ne s'ouvrent que difficilement au produit marocain. Toutefois, son *excellente qualité*, due au manque d'impuretés nuisibles, commence à être appréciée, non seulement dans la métropole, mais aussi en Europe.

La production de molybdène devrait encore s'accroître, surtout si le Protectorat et la métropole, par l'allègement de certaines charges, lui facilitaient la conquête de nouveaux débouchés. Des mesures telles que l'aménagement de tarifs de chemins de fer, la diminution du prix de l'électricité fournie à la mine, la réduction des taxes sur les explosifs, méritent d'être sérieusement étudiées. Leur adoption provoquerait, sans nul doute, une augmentation importante des ventes du molybdène marocain.

Cobalt

Le gisement de cobalt, situé au sud du Grand-Atlas, a été exploité avec beaucoup d'activité au cours de l'année dernière. La production s'est élevée à 1.600 tonnes de cobalt-nickel, alors que celle de l'année 1933 atteignait seulement 600 tonnes.

Comme pour le molybdène, il s'agit d'un minerai dont la production progresse malgré la crise et que, *seul de tous les territoires français*, le Maroc est en mesure de fournir à la métropole. La récente découverte de l'or dans du minerai en provenance de ce gisement laisse entrevoir pour le Maroc la possibilité de devenir producteur de ce précieux métal.

Il convient donc de faciliter la mise en valeur de ce gisement qui, entre autres avantages, offre celui de procurer de nombreux emplois à la main-d'œuvre indigène dans une région proche de l'ancienne zone d'insoumission.

Il n'est pas de meilleur moyen de prouver l'utilité de la tâche pacificatrice de la France au Maroc que de permettre à la population d'améliorer ses moyens d'existence en lui donnant de nouvelles possibilités de travail.

Anthracite

L'équipement du bassin houiller de Djerada se poursuit rapidement. Des installations nouvelles ont, d'ores et déjà, permis de développer l'extraction, et la construction d'un câble aérien reliant la mine à la voie ferrée a rendu plus aisé le transport du charbon.

La production est passée de 27.000 tonnes en 1933 à 36.000 tonnes en 1934 ; elle est encore loin d'avoir atteint son niveau normal, qu'on peut évaluer à plus de 200.000 tonnes.

Le problème délicat de l'utilisation des fines d'anthracite, qui constituent la moitié de la production de Djerada, a été heureusement réglé. On peut, soit les brûler dans les chaudières des centrales électriques — une importante centrale du Maroc en consomme une partie notable — soit les transformer en boulets ou en briquettes pour chemins de fer.

L'écoulement des charbons classés, qui a eu lieu vers la Méditerranée, demande, comme le manganèse, la liberté de choix du pavillon.

Pétrole

La production d'huile brute, au cours de l'année 1934, diffère peu de celle enregistrée l'année précédente : 550 tonnes contre 530 tonnes en 1933. Par contre, le nombre de mètres forés marque une très sérieuse régression : 3.700 mètres seulement au lieu de 9.800.

Ces chiffres ne traduisent en aucune manière les résultats des travaux de recherche de pétrole pendant l'année 1934. Ceux-ci ont été des plus satisfaisants : en mars de l'année dernière, une violente et durable éruption s'est produite dans un forage du Djebel Tselfat, prouvant l'existence d'une accumulation importante de pétrole. Jamais, depuis la date déjà lointaine où la prospection pétrolière du Maroc a été commencée, un jaillissement d'une telle intensité n'avait été constaté.

Les travaux nécessaires ont été entrepris et vont être intensifiés par suite de l'entrée en service d'un nouveau matériel. Il y a lieu d'attendre, pour être fixé sur les possibilités de production pétrolière du gisement, les résultats de cette campagne de forage.

Vous souhaitez que la prospection, dirigée avec beaucoup de compétence par le Bureau de recherches et de participations minières, trouve sa récompense, et que le sous-sol marocain contribue, une fois de plus, à l'équilibre de l'économie du Protectorat.

Phosphates

Les expéditions de phosphates marocains qui avaient touché en 1931 le point le plus bas, et s'étaient relevées ensuite, ont marqué un nouveau progrès en 1934 ; le tonnage livré — 1.270.000 tonnes — dépasse de 160.000 tonnes celui de l'année 1933, mais ne représente encore que les 70 % des expéditions de 1930.

Cette reprise de l'activité phosphatière du Maroc tient à l'amélioration du marché européen des engrais phosphatés, et ne s'est pas produite au détriment des exploitations algériennes et tunisiennes, dont le chiffre des expéditions s'est également relevé. C'est là une des conséquences heureuses de l'accord intervenu en 1933, entre les phosphatières nord-africains, pour régler la concurrence.

La crise n'a pas empêché l'Office chérifien de poursuivre l'aménagement du centre de production de Louis-Gentil, sur le gisement des Gantour. La mise en exploitation de ce gisement, dont le minerai est à moyenne teneur, permettra de ménager les réserves de phosphate à 75 % de Khouribga. Jusqu'à présent, le centre de Louis-Gentil n'a contribué que d'une manière très faible à la production phosphatière du Maroc.

Prorogation des permis de recherches

Les aléas que comporte la mise en valeur d'un gisement n'incitent pas, dans les circonstances actuelles, les titulaires de permis à poursuivre activement les travaux de recherches. D'autre part, les taxes qui frappent les permis sont d'autant plus lourdes que la crise minière repousse le moment où l'exploitation procurera des recettes.

Il vous avait donc paru équitable que les titulaires de permis ne fussent pas tenus responsables de l'inexécution des travaux exigés par la réglementation minière, et que la conservation de leurs titres leur fut assurée jusqu'au retour à une situation économique plus normale. Vous aviez de plus estimé que, chaque fois que la crise rendait impossible à un titulaire de permis de recherches expirés de passer au stade de l'exploitation, il convenait d'alléger les taxes dont ses permis étaient grevés.

A plusieurs reprises, et, notamment, lors de la session de 1933 de la commission des mines, vous aviez attiré l'attention du Protectorat sur cette question. Vous avez eu la satisfaction d'être écouté : deux dahirs, en date du 10 septembre 1934, ont, l'un institué le régime de prorogation des permis de recherches renouvelés ; l'autre, réduit de moitié, jusqu'à la fin de l'année 1934, la taxe créée par ce premier dahir pour les permis prorogés.

Désormais, les titulaires de permis de recherches venant à expiration ont l'absolue certitude de conserver leurs titres, même s'ils n'ont pas accompli les travaux

de recherches prévus par le règlement minier. D'autre part, leurs charges fiscales se trouvent nettement adoucies par suite du taux modéré de la taxe sur les permis prorogés.

Jusqu'à présent, cette mesure ne s'applique qu'aux permis délivrés sous le régime du dahir de 1923, mais on peut espérer que lorsque les premiers permis, institués en exécution du dahir de 1929, viendront à expiration, le Protectorat ne se refusera pas à prendre, en faveur des porteurs de ces titres, les mêmes dispositions bienveillantes.

Réduction et suspension des taxes minières

Comme les années précédentes, le Protectorat a prorogé, pour l'année actuelle, les dispositions des dahirs suspendant la taxe à l'exportation sur un grand nombre de produits minières, et réduisant la plupart des taxes minières.

Malgré cet allègement sensible des charges frappant votre industrie, de nombreux titulaires de permis ne sont pas en mesure d'acquitter ces taxes, même ainsi diminuées, et se voient contraints d'abandonner leurs titres.

Il semble qu'il serait de l'intérêt de tous, pour éviter une déchéance de possession, de leur faciliter, par une modification de la taxe de transfert, la cession de leurs permis.

*
*
*

Les indications qui précèdent montrent que, dans la mesure de ses moyens, le Protectorat reste attentif à venir en aide à l'industrie minière. Vous en êtes particulièrement reconnaissants à l'administration des mines, dont le labeur et l'activité méritent un unanime hommage, et qui, grâce à sa parfaite connaissance de l'industrie minière et des difficultés qu'elle a à vaincre, facilite grandement la tâche de votre syndicat. Vous savez apprécier le concours qui vous est donné, et vous espérez qu'il continuera, comme par le passé, à ne pas faire défaut à votre industrie dans les dures et longues épreuves qu'elle traverse.

Du côté de la métropole, la décision maintenant arrêtée du Gouvernement de soutenir la production des mines de plomb et de zinc prouve que la désaffectation des pouvoirs publics métropolitains envers l'industrie minière métallique commence à prendre fin. Vous exprimez certainement le souhait que cette évolution s'accroisse, et que le Gouvernement donne rapidement une suite favorable à ceux des vœux de la Conférence coloniale qui intéressent votre corporation.

Il est temps que les milieux dirigeants, comme l'opinion publique, se rendent compte de l'importance du problème minier pour un pays qui, bien que son empire colonial soit le deuxième du monde, a acheté à l'étranger jusqu'à 10 milliards par an de produits minéraux. On ne saurait trop rappeler que c'est par le développement de la production minière de cet empire, plus encore que par l'exploitation des ressources de son sol, que peut être améliorée la balance commerciale de la métropole.

L'industrie minière marocaine doit être spécialement encouragée. Brusquement paralysée par la crise, au moment même où elle s'apprêtait à recueillir les résultats d'une longue série d'efforts, elle a vu jusqu'ici rester improductifs les importants capitaux qu'elle a investis dans la mise en valeur du sous-sol marocain. Bien plus, les frais généraux, les charges fiscales, alourdissent chaque année son passif.

L'initiative privée qui s'est dépensée sans compter, et avec succès, quoi qu'on en dise quelquefois, à la prospection du Maroc, n'a pas terminé sa tâche. Les richesses minières ne sont pas toutes connues. Le Protectorat et la métropole doivent encourager le prospecteur à la persévérance et l'exploitant à la production.

Production de substances minérales en 1933 et 1934

NATURE DES SUBSTANCES	1933	1934
	Tonnes	Tonnes
Minerai de fer	»	»
Minerai de plomb	20	180
Minerai de zinc	195	»
Minerai de zinc et de plomb	10	10
Minerai de manganèse	4.800	7.300
Minerai de molybdène	120	160
Minerai de cobalt	600	1.620
Minerai d'étain	»	60
Phosphate	1.065.600	1.199.900
Sel	1.580	1.060
Anthracite	27.300	36.100
Pétrole brut	530	550

Exportations de substances minérales en 1933 et 1934

NATURE DES SUBSTANCES	1933	1934
	Tonnes	Tonnes
Minerai de fer	»	»
Minerai de plomb	9	»
Minerai de zinc	»	»
Minerai de manganèse	2.200	4.500
Minerai de molybdène	120	150
Minerai de cobalt	610	1.230
Minerai d'étain	»	60
Phosphate	1.091.200	1.255.847
Graphite	70	180
Anthracite	2.250	3.467
Minerais non dénommés	54	60

Expéditions par pays des phosphates du Maroc en 1933 et 1934

PAYS DESTINATAIRES	1933	1934
	Tonnes	Tonnes
France	131.993	106.756
Espagne	305.769	303.127
Hollande	62.435	70.937
Italie	215.955	217.785
Allemagne	91.442	120.792
Danemark	105.657	151.996
Royaume-Uni	48.964	98.422
Tchécoslovaquie	9.046	10.889
Pays baltes	»	6.788
Belgique	3.663	22.275
Norvège	11.725	15.037
Portugal	22.322	18.790
Hongrie	3.109	2.917
Suisse	2.723	3.976
Afrique du Sud	52.083	75.526
Japon	23.154	16.562
Guinée et A. O. F.	1.133	890
Pologne	»	7.411
Grèce	»	4.971
Total des exportations..	1.091.173	1.255.847
Maroc	16.159	10.949
Total des expéditions..	1.107.332	1.266.796

STATISTIQUES DE LA PRODUCTION MINIÈRE

2^e trimestre 1935

MINÉRAIS	PRODUCTION du 2 ^e trimestre 1935	RAPPEL de la production du 2 ^e trimestre 1934
	tonnes	tonnes
Phosphates	243.482	248.267
Anthracite	12.512	9.013
Manganèse	6.565	1.156
Plomb	»	119
Calamine calcinée	»	»
Graphite	»	»
Cobalt	1.021	94
Molybdénite	35	40
Pétrole brut	5	39
Sel	411	»
Étain	19	12

OFFICE CHÉRIFIEN DES PHOSPHATES

Renseignements concernant le 3^e trimestre 1935

Livraisons de phosphate (y compris le Maroc) effectuées pendant le 3^e trimestre 1935 avec comparaison pour la même période en 1933 et 1934.

Mois	(en tonnes)		
	1935	1934	1933
Juillet	124.727	139.053	115.976
Août	80.439	69.934	209.995
Septembre	91.721	102.754	65.960
TOTAL	296.887	311.741	391.931

Effectif moyen d'exploitation des centres de Khou-riba et de Louis-Gentil, pour le 3^e trimestre 1935.

Européens	499
Indigènes	3.451

LES RÉSULTATS OBTENUS PAR L'OFFICE CHÉRIFIEN DES PHOSPHATES

Les résultats de l'O.C.P. se sont matérialisés par les ventes annuelles suivantes :

1921	8.232	tonnes
1922	79.815	—
1923	190.723	—
1924	430.441	—
1925	721.228	—
1926	885.720	—
1927	1.198.000	—
1928	1.337.079	—
1929	1.608.249	—
1930	1.779.008	—
1931	900.731	—
1932	987.317	—
1933	1.107.332	—

Elles ont été faites à destination de tous pays européens et extra-européens.

Le personnel de l'O.C.P. est arrivé aux effectifs maxima pendant l'année 1930 avec les chiffres suivants au 31 décembre :

Européens, haut personnel compris.	857
Indigènes	5.475

La crise a mis en évidence la faculté d'adaptation incluse dans la formule industrielle adoptée pour l'O.C.P. en matière de personnel. Comment un organisme fonctionnarisé aurait-il pu s'accommoder d'une chute brutale de 50 % dans ses expéditions et de l'effondrement de sa production pour un nombre d'années indéterminé ? Si les effectifs de la plupart des administrations publiques n'ont pas à se proportionner directement et rigoureusement à l'activité des services auxquels elles s'appliquent, comment, par contre, pourrait-on concevoir qu'une exploitation d'État soumise à la concurrence de compagnies privées poursuivant un but industriel et commercial identique, échappât à la ruine et à l'anarchie si elle ne pouvait ajuster ses effectifs à ses productions ? En recourant aux mesures qu'une industrie privée trouve dans ses contrats de travail et dans la souplesse de son organisation, l'O.C.P. a pu, à ce jour, arriver aux réductions suivantes pour les différentes catégories de personnel :

Personnel hors cadre (directeurs, ingénieurs)	17,64 %
Agents titularisés, à contrat de 5 ans renouvelable	29,30 %
Agents auxiliaires, au mois	23,25 %
Européens, à la journée	47,35 %

Les résultats financiers de l'O.C.P. peuvent se résumer comme suit :

L'État a mis 36 millions dans l'exploitation des phosphates en qualité d'actionnaire unique de son O.C.P. Avec ce capital et l'appoint de 59,5 millions d'emprunts contractés par lui, l'O.C.P.

a pu, en 13 ans seulement, grâce à ses bénéfices, consacrer 345 millions à son premier établissement et procurer à l'État 714 millions de ressources nettes.

En plus de ces sommes, l'O.C.P. a effectué dans les caisses de l'État les divers paiements suivants en règlement de services rendus :

Transports par les chemins de fer militaires de 1921 à 1925 inclus.	16.725.323
Location de matériel aux chemins de fer militaires	448.114
P.T.T.	611.884
Divers	3.614.203

TOTAL depuis l'origine.... 20.339.526

A côté de ces résultats directs touchant l'État marocain, actionnaire de l'Office des phosphates, il convient de mettre en évidence les ressources que l'O.C.P. a procurées à l'ensemble de l'économie marocaine.

A la Compagnie des chemins de fer du Maroc, l'O.C.P. a payé, pour ses transports de phosphate et de marchandises, 212 millions, de 1925 à 1933 inclus.

A l'Énergie électrique du Maroc, l'O.C.P. a payé, pour fourniture de courant à ses installations minières et à Casablanca, un total de 22.958.883 fr. 90.

Le montant des achats effectués depuis l'origine à des maisons de commerce marocaines s'élève à 253 millions.

L'O.C.P. a versé dans le pays, depuis l'origine, rien que pour le paiement du personnel ouvrier à la journée, Européens et indigènes, un total de salaires supérieur à 125 millions.

Il est intéressant de rapprocher, sur quelques années, les chiffres d'expédition des phosphates de ceux concernant les exportations totales du port de Casablanca.

	Exportations totales du port de Casablanca	Exportations de phosphate
1922	162.057 tonnes	80.549 tonnes
1929	1.961.032 —	1.587.209 —
1930	1.920.937 —	1.750.812 —
1931	1.283.226 —	882.909 —
1932	1.300.716 —	972.692 —
1933	1.374.985 —	1.091.174 —

Après avoir indiqué les conséquences directes ou indirectes de l'exploitation des phosphates pour l'économie marocaine, il convient encore de souligner que les ventes de l'O.C.P. en France ne représentent en moyenne que le 1/7 du total des ventes de l'O.C.P. Cette proportion suffit à faire concevoir les répercussions que l'exploitation des phosphates a eues sur la balance commerciale française.

E. LENHARDT,
Directeur de l'Office chérifien
des phosphates.

LA CRISE ET L'ORGANISATION DU MARCHÉ NORD-AFRICAIN DES PHOSPHATES

A la fin du premier semestre de 1930, les mines de phosphates poussent, toutes, leur exploitation au maximum et entreprennent ou continuent les travaux nécessaires de développement car on craint de ne pouvoir suffire aux demandes de la clientèle.

A ce moment s'abat brusquement sur les superphosphatiers européens la crise qui s'était déclenchée quelques mois plus tôt en Extrême-Orient et en Australie. Profitant des facilités que leur laissent certains marchés de bas titre, les acheteurs résilient ou annulent des quantités importantes, plus importantes chez les producteurs de l'Afrique du Nord qu'auprès des producteurs américains, car les Africains en raison de leur proximité de l'Europe et des facilités de leurs affrètements, n'ont pas conclu d'engagements de frets à long terme, tandis que les Américains ont couvert leurs frets par contrats fermes dont ils ne peuvent se dégager. Les exploitants, tout en s'efforçant de réduire leurs extractions, doivent néanmoins stocker une partie importante de leur production et cette accumulation de stocks constituera un danger très grave pour les mineurs. Ne peut-on pas craindre que, poussé par un besoin de trésorerie, un des producteurs ne se laisse aller à vendre à vil prix son stock, aggravant le trouble du marché.

Au cours de l'année 1931, l'abandon de la *parité* or par la *livre sterling* stimula les importations en Europe des phosphates produits en colonies anglaises ou dans des pays rattachés à ce système monétaire (Égypte), mais cette cause ne joue pas d'une manière importante ; l'augmentation d'emploi des phosphates non français en 1932 provient surtout de l'augmentation de la *production russe* et de sa consommation en Europe.

Quant à l'augmentation considérable de 1933, elle tient tant au développement des exploitations russes qu'à l'augmentation de la consommation en Europe des *phosphates américains* favorisés par la *baisse du dollar* (avril 1933).

On conçoit quel a pu être l'effet de ces derniers bouleversements sur l'économie des mines productrices françaises.

D'abord une hausse considérable des prix de revient due, notamment, à l'excédent momentané de personnel conservé par les mines.

En sens inverse, les lois de la concurrence et la chute des monnaies ont fait baisser le prix du phosphate : beaucoup de mines avaient des contrats de vente libellés en monnaie anglaise ; la chute du change anglais a automatiquement baissé le prix de vente de plus de 40 % ; le coup a été tellement rude pour certaines mines que le Gouvernement *tunisien* a pris un décret le 15 janvier 1932, soumettant à l'obtention d'une licence d'exportation les sorties de phosphate sous condition que les marchés seraient libellés en monnaie stable ou rattachée à l'or.

Mais les phosphates n'en ont pas moins accusé une baisse profonde de leur prix, plus inquiétante pour les minerais à *basse teneur* par suite des méthodes de vente du phosphate.

Aussi les efforts des phosphatiers français au cours de l'année 1932 ont-ils porté sur des compressions de leurs prix de revient d'une part, sur le maintien d'un prix de vente voisin de leur prix de revient (par excès et souvent par défaut) pour les phosphates bas titre.

La consommation européenne, de 4.186.000 tonnes en 1932 au lieu de 4.006.000 tonnes en 1931, ne paraissait donner que peu d'espoir d'accroissement pour 1933 ; le marché est donc en plein désarroi, et quand une affaire se présente elle donne lieu à des concurrences telles que les prix s'amenuisent lamentablement et les stocks ne s'écoulent pas. Il y a un million de tonnes en stock sur le carreau des mines américaines.

Telle était la situation au début de 1933 ; disons, tout de suite, comme le révèlent les graphiques, que 1933 a présenté un *redressement* inattendu et prodigieux de la consommation. L'Europe, en consommant

4.938.000 tonnes, a augmenté sa consommation de 750.000 tonnes, soit 18 % de plus qu'en 1932 ; pareil fait ne s'était pas produit depuis 1921.

Mais pour la première fois aussi depuis 1921 la production d'origine française consommée en Europe tombe à 65 % de la consommation européenne totale.

La production française n'a donc qu'à peine profité de cet essor de la consommation ; il fut en effet presque entièrement acquis aux Russes (300.000 tonnes) et aux Américains (300.000 tonnes). Quelles furent les raisons de cette modification ? Quelles en sont les conséquences ?

L'année 1933 a été en effet marquée par une série d'événements qui ont profondément bouleversé les conditions du marché des phosphates et dont la répercussion sur les années ultérieures, et notamment sur le marché européen, doit être considérable.

D'abord, au début de l'année, la rupture d'accord des deux principaux groupements exportateurs américains a amené ceux-ci à entamer une lutte de quantités et de prix sur le marché européen. C'est ainsi que le prix du phosphate 75 %, qui était de 5,25 \$ F.O.B., a été ramené jusqu'à 3,65 \$ la tonne F.O.B., qu'ajoutant à cette chute la baisse continuelle des frets américains, qui avaient été eux aussi ramenés à 1,75 \$ environ, permettait d'obtenir le phosphate américain 75 % à 5,40 \$ C.A.F. (135 fr. C.A.F.) dans les principaux ports d'Europe (au lieu de \$ 8,50 = 226 francs, prix de 1930) et les prix américains des autres teneurs baissèrent parallèlement.

A cette première cause de troubles, s'ajoute, en l'aggravant dans des proportions incalculables, la chute du dollar en avril 1933.

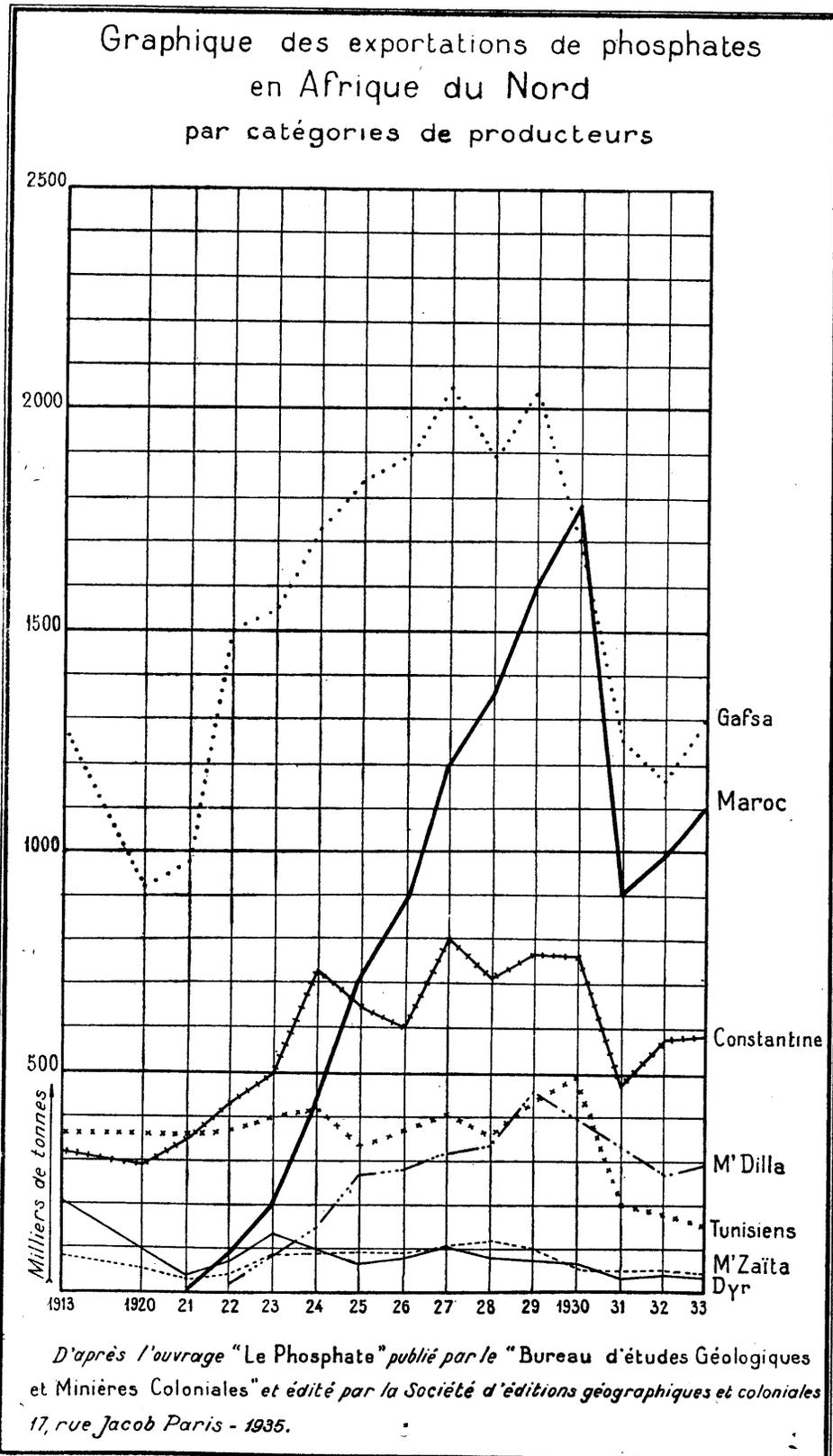
Dès les premiers jours de mai 1933, en s'appuyant sur les déclarations du président des États-Unis, il était possible de croire à une baisse d'au moins 30 à 35 % de la valeur du dollar. Les conséquences de cette double dépréciation pour les phosphates d'Afrique du Nord étaient vitales. En effet, s'il était possible à certains producteurs de suivre la baisse des phosphates américains, il était non moins certain qu'ils entraîneraient dans ce mouvement, bon gré mal gré, les phosphates plus pauvres et qu'à ces prix nouveaux les producteurs de ces teneurs basses ne pourraient plus continuer leurs exploitations. La question était donc infiniment grave, elle dépassait même le cadre économique et commercial de chaque exploitation, elle menaçait l'intérêt général français dans l'Afrique du Nord, aussi les producteurs du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie furent-ils invités à étudier les conditions dans lesquelles ils pourraient s'organiser, soit pour lutter contre les Américains, soit pour collaborer avec ceux-ci dans un cadre d'union africaine qui permettrait de faire face à moindre perte à la situation qui les menaçait.

Accord nord-africain

Une formule très souple a permis de tenir compte des différences de régime que présentaient les exploitations privées d'Algérie et de Tunisie et l'exploitation chrétienne d'État.

Les mineurs d'Algérie et de Tunisie se réunirent en un Comptoir des phosphates d'Algérie et de Tunisie chargé de leurs ventes et de l'exécution de leurs contrats, qui permit, par l'abandon de leurs services commerciaux en une seule main, l'unification et la concentration nécessaires pour éviter des concurrences ruineuses et réaliser les économies indispensables pour tenir quand même.

Il assure entre ses membres associés la répartition des ventes suivant les conventions passées entre eux ; cependant certains aménagements peuvent être apportés à ces contingents pour substituer à une armature rigide un cadre plus souple, capable de mieux s'adapter aux besoins commerciaux. Naturellement, des compensations sont prévues en pareil cas ainsi que pour les dépassements occasionnels qui pourraient se révéler en fin d'année ; enfin, une caisse de péréquation alimentée par des versements proportionnels aux prix de vente permet de soutenir les vendeurs qui, pour des raisons de concurrence, seraient obligés en certains pays de consentir des ventes à des prix inférieurs aux prix de revient.



Pour des raisons politiques, pour des raisons pratiques aussi, notamment de comptabilité, l'Office chérifien des phosphates ne pouvait pas faire partie intégrante du Comptoir, mais dès les premiers pourparlers de constitution du Comptoir, pourparlers entamés sous ses auspices, il donna aux mineurs d'Algérie et de Tunisie l'assurance qu'il rechercherait la formule adéquate permettant de réaliser avec eux une entente. Cet accord fut concrétisé par une convention de répartition de tonnage que l'Office chérifien des phosphates, en même temps qu'il adhéra aux charges et bénéfices de la Caisse de péréquation, accepta de signer avec le Comptoir des phosphates d'Algérie et de Tunisie. Et pour donner une expression plus nette de cet accord, l'Office chérifien des phosphates accepta de déléguer le directeur général adjoint, chargé de son service commercial, au poste de directeur général gérant du Comptoir, complétant par cette union personnelle l'union matérielle réalisée dans le Comptoir par les mines d'Algérie et de Tunisie.

Pour tenir compte des sacrifices que s'imposaient les mines d'Algérie et du Maroc, le Gouvernement tunisien a décidé de participer à la constitution de la Caisse de péréquation en versant à cette caisse une fraction des sommes qui lui sont acquises par l'impôt qui frappe en Tunisie les transports par fer des phosphates.

Conventions internationales

Ainsi est réalisé le front unique des mines nord-africaines ; par la puissance des gisements qu'elles exploitent, par l'union qui les anime, elles représentent une force qu'il n'est pas possible de négliger. Dès sa constitution, le groupe nord-africain (Office et Comptoir) était prêt à entrer en négociations avec les autres producteurs ou à lutter contre eux si les pourparlers s'avéraient inefficaces.

Pour pouvoir causer avec les producteurs américains, il importait que les représentants du groupe américain

pussent agir au nom de la totalité des exportations. Aussi, avant de commencer les pourparlers, était-il nécessaire de faire cesser la lutte que se faisaient les deux groupes des principaux mineurs de phosphate « land pebble ». Le groupe nord-africain s'applique à faciliter le rapprochement sans lequel tout espoir d'entente eût été vain et il eut la satisfaction d'amener d'abord une trêve, ensuite un accord qui scella à nouveau l'unité d'action des exportateurs américains de phosphate « land pebble » dans une organisation unique : la « Pebble export Association », de New-York.

Entamant les pourparlers avec cette association, le groupe nord-africain réussit à signer d'abord un protocole d'accord en septembre 1933, puis, après une étude minutieuse de ses conditions, un accord définitif, le 12 décembre 1933, qui, fixant les pourcentages d'importation en Europe des différentes provenances, sauvegarde en partie le marché européen en éliminant la concurrence des phosphates « land pebble ».

Une autre convention passée à la même époque, avec le groupe de producteurs américains de « hard rock » eut le même résultat et définit aussi les qualités que ces producteurs peuvent introduire en Europe.

Dans le même temps fut négociée une convention entre les producteurs américains, les mines égyptiennes et le groupe nord-africain pour répartir entre ces producteurs les importations de phosphate bas titre au Japon. Le corollaire de cette convention fut une entente pour importations en Europe des phosphates égyptiens.

Ainsi donc, sans supprimer les concurrences qui sont le frein indispensable aux appétits qui pourraient se déchaîner, l'entente des mines françaises de l'Afrique du Nord a permis d'assainir le marché et de le régulariser.

(D'après M. DE BAILLIENCOURT-COURCOL, directeur adjoint de l'Office chérifien des phosphates. Extrait de l'ouvrage « Le Phosphate », édité par le Bureau d'études géologiques et minières coloniales.)

RELEVÉ DES EXPÉDITIONS DES MINES NORD-AFRICAINES du 1^{er} janvier au 31 décembre 1933

PAYS	ALGÉRIE		TUNISIE				MAROC Office chérifien des phosphates	TOTAL
	Consten'ine	M'Zaïta	Gafsa	M'Dilla	Tunisiens	Dyr		
France	132.886	7.150	551.226	44.525	39.354	»	131.993	907.134
Espagne	48.340	»	50.233	39.379	3.450	»	305.769	447.171
Portugal	17.380	»	57.297	»	»	»	22.321	96.998
Hollande	38.432	9.391	128.362	14.690	»	»	62.435	253.310
Royaume-Uni	79.955	3.556	99.022	53.178	33.142	39.090	48.964	356.907
Danemark	»	»	»	3.175	6.600	»	105.658	115.433
Suède	»	»	»	»	»	»	»	»
Norvège	»	»	»	»	»	»	11.725	11.725
Italie	8.488	»	184.585	69.015	41.580	»	215.956	519.624
Belgique	»	18.877	75.787	28.770	12.190	»	3.663	139.287
Suisse	782	1.050	855	»	»	»	2.723	5.410
Allemagne	151.623	»	10.304	31.012	8.286	»	91.442	292.667
Tchéco-Slovaquie	22.695	»	3.165	»	»	»	9.046	34.906
Autriche	50	»	»	»	»	»	»	50
Hongrie	»	»	»	»	»	»	3.109	3.109
Yougo-Slavie	6.520	»	»	»	»	»	»	6.520
Roumanie	»	»	»	»	»	»	»	»
Russie	»	»	»	»	»	»	»	»
Pologne	2.057	»	5.531	»	»	»	»	7.588
Lettonie	21.014	»	»	»	»	»	»	21.014
Finlande	»	»	»	»	»	»	»	»
Grèce	»	»	14.140	»	»	»	»	14.140
	530.222	40.024	1.180.507	283.744	144.602	39.090	1.014.804	3.232.993

**ÉTAT DES RECHERCHES PÉTROLIÈRES
DANS LE NORD MAROCAIN**

Il est rappelé que depuis le début du 2^e trimestre, la Société chérifienne des pétroles a pris en charge l'ensemble des travaux de recherches pétrolières actuellement poursuivis dans le Nord marocain.

I. — *Nombre de mètres forés (sondages pétroliers).*

a) Au cours de l'année 1934 :

	MÈTRES
Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc (S.E.R.P.M.)	45 90
Société chérifienne des pétroles (S.C.P.)	2.788 50
Compagnie française des pétroles du Maroc (C.F.P.M.)	—
Tizeroutine	974 53
TOTAL année 1934	3.708 93

b) Au cours de 3^e trimestre 1935 :

Société chérifienne des pétroles

c) Total pour les neuf premiers mois de l'année 1935

II. — *Production d'huile brute.*

a) Au cours de l'année 1934 :

	TONNES
Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc (S.E.R.P.M.)	95 360
Société chérifienne des pétroles (S.C.P.)	445 240
Compagnie française des pétroles du Maroc (C.F.P.M.)	12 375
Tizeroutine	0 615
TOTAL année 1934	553 590

b) Au cours du 3^e trimestre 1935 :

Société chérifienne des pétroles (S.C.P.)

c) Total pour les neuf premiers mois de l'année 1935

III. — *Effectifs utilisés (ouvriers).*

a) Au cours de l'année 1934 (moyenne) :

Pour l'ensemble S.E.R.P.M., S.C.P., C.F.P.M. : 43 Européens ; 415 indigènes.

Pour Tizeroutine : 9 Européens ; 60 indigènes.

b) Au cours du 3^e trimestre 1935 :

65 Européens ; 236 indigènes.

c) Au cours des neuf premiers mois de 1935 (moyenne) :

69 Européens ; 333 indigènes.

CHARBONNAGES DE DJERADA

La production au cours des derniers mois a donné les résultats suivants :

Juin	3.330 tonnes ;
Juillet	4.947 —
Août	4.830 —
Septembre	5.389 —

La généralisation de l'emploi de la haveuse, joint à un travail plus précis du triage-lavoir, a accru la proportion de charbon classé. Le tonnage transporté par téléferique s'est développé de 2.444 tonnes en juillet à 3.238 tonnes en septembre.

La production de 4-12 mm. est absorbée par la Centrale marocaine des Roches-Noires, celle de 12-22 mm. trouve une clientèle stable parmi les industries marocaines. En outre, l'emploi de ce calibre semble pouvoir se généraliser pour les foyers domestiques et le chauffage central. Des lois supérieurs à 50 mm. ont continué à être livrés sur le marché français par l'intermédiaire des ports de Rouen, le Havre, Bordeaux. Quelques livraisons de filler ont été effectuées en vue des essais entrepris sur divers tronçons de route de Casablanca, Meknès, Fès, Oujda et Marrakech. Ces essais ont montré la nécessité d'approprier le matériel de malaxage et d'épandage au goudron fillerisé, ainsi que cela se pratique pour l'exécution des revêtements de route en France.

Il semble que la date du 1^{er} mai 1936 prévue pour la mise en service du chemin de fer Oujda-Nemours sera respectée, et dès maintenant les principaux usagers du môle à minerai de Nemours ont envisagé l'édification éventuelle d'une installation de manutention commune.

3. — PRODUCTION INDUSTRIELLE.

**PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
de la société « Énergie électrique du Maroc »
pendant le 2^e trimestre 1935**

	PRODUCTION totale en kwh. aux bornes des usines	PRODUCTION d'origine hydraulique	PRODUCTION d'origine thermique
2 ^e trimestre 1934.	28.240.089	26.430.265	1.809.824
2 ^e trimestre 1935.	29.321.120	22.996.920	6.324.200